



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Arrêté n°2016-11
portant nomination du directeur du collège doctoral**

Le Président de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté

VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

VU les statuts de la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté, article 7 ;

VU la délibération la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection de monsieur Nicolas Chaillet en qualité de Président d'UBFC ;

VU la délibération 2016.CA.45 du 13 décembre 2016 portant la constitution du Collège Doctoral et la nomination de son directeur.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Patrick Plésiat, Professeur des universités – praticien hospitalier est nommé directeur du collège doctoral de la COMUE UBFC à partir du 14 décembre 2016.

Article 2 :

Le directeur est chargé de coordonner les travaux du collège doctoral.

Article 3 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 14 décembre 2016

Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC

- Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le : 19/12/16.

- Mis en ligne le : 19/12/16 .